LIGUE REGION SUD
CHAMPIONNAT DE ZONE M15 / M20

Salle d'Armes M.C.Demaille
Complexe sportif Saint Hilaire
590 chemin Saint Hilaire
84170 Monteux
escrime-monteux@laposte.net
www.escrime-monteux.fr
Cercle Escrime Monteux

Samedi 28 et Dimanche 29 NOVEMBRE 2026

Samedi 28 novembre: en individuel			
Catégories	**Appel**	**Scratch**	**Début**
Fleuret Homme M15	10h00	10h15	10h30
Fleuret Dames M15	14h00	14h15	14h30
Dimanche 29 novembre: en individuel			
Catégories	**Appel**	**Scratch**	**Début**
Fleuret Hommes M20	09h30	10h00	10h30
Fleuret Dames M20	12h30	13h00	13h30

Formule de l'épreuve : Cf. Règlement sportif 2026/2027

Les engagements aux épreuves individuelles se font sur l'extranet FFE au plus tard le Mercredi 25 novembre 2026.

Un tour de poules de 6 ou 7 tireurs, sans éliminés, puis un tableau d'élimination directe jusqu'à la finale.

Catégorie M15

- Poules: 5 touches en 3 minutes
- Tableau direct: 10 touches en 2 x 3 minutes

Catégorie M20

- Poules: 5 touches en 3 minutes
- Tableau direct: 15 touches en 3 x 3 minutes

Arbitrage

Article 5.1 du reglement del ligue region sud

Chaque club ayant engagé 4 tireurs.euses ou plus, sur la même journée et toutes catégories confondues (âge et sexe), devra fournir au moins un.e arbitre selon les règles en vigueur de la CRA. Cet arbitre devra être présent.e dès le début de la journée. Pour 9 tireurs.euses engagé.e.s et plus, le club devra fournir au moins un.e 2ème arbitre. Ces arbitres resteront à disposition du Directoire Technique pendant toute la durée de la compétition.

Article 5.4. Responsabilité des clubs vis-à-vis des arbitres engages.

En cas d'absence de l'arbitre fourni.e par un club, et sauf cas de force majeure, les tireurs.euses engagé.e.s par le club concerné ne pourront pas participer à l'épreuve. Si l'arbitre qui se présente à la compétition ne correspond pas à la personne inscrite sur l'extranet et/ou n'a pas le niveau requis, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Si un club a des difficultés pour mettre à disposition un arbitre, il devra prévenir le club organisateur au plus tôt et devra payer une pénalité de 100 € à l'organisateur. Ainsi, l'organisateur pourra indemniser un.e arbitre supplémentaire pour assurer le bon déroulement de la compétition. Note : Un.e arbitre peut arbitrer pour un club différent de celui auquel il/elle est licencié.e.

Accès aux pistes

Pendant les tours de poules, les pistes sont réservées uniquement aux tireurs et aux arbitres.

Pendant les éliminations directes, seuls les accompagnateurs officiels sont autorisés sur les pistes.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de 12 €

Paiement uniquement en espèces ou par chèque.

Récompenses

Les 8 premiers de chaque épreuve seront récompensés.

Buvette

Le cercle d’escrime de Monteux sera heureux de vous accueillir dès 09h00.

Une buvette sera ouverte pendant toute la compétition, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Parking

Plusieurs parking sont disponibles autour du complexe sportif Saint Hilaire.

Renseignements

Président : Mr Stéphane Vernhes : 06 74 68 11 37

Sécrétaire : Mrs Anna Suharschii : 06 31 43 04 86

Maître d’armes : Giulio Tomassini : 06 23 30 08 06

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d’accidents, de pertes ou de vols.